



Pasquier Grenier a.s.b.l.  
www.fpg.be

Tournai, le 23 novembre 2015

Au Collège des Bourgmestre et Echevins  
de la Ville de Tournai  
Hôtel de Ville, rue Saint Martin 54  
7500 TOURNAI

Concerne : Enquête publique relative au projet de mise au gabarit européen de l'Escaut dans la traversée de Tournai
---

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Par la présente, l'association Pasquier Grenier vous fait part de ses remarques relatives à l'enquête publique susmentionnée. Ce courrier s'inscrit dans la foulée des réponses des 14 juin 2011 et 11 novembre 2013 que notre association avait déjà réservées aux précédentes enquêtes publiques relatives au projet de mise au gabarit européen de l'Escaut à Tournai.

Nos remarques s'articulent en trois grands points : 1° la zone du pont à Pont ; 2° les traversées piétonnes et modes doux ; 3° les aspects patrimoniaux (archéologie, etc.).

#### 1° La zone du pont à Pont

Léger et contemporain, le futur pont à Pont réunit les qualités espérées par notre association en son courrier du 14 juin 2011. Néanmoins, pour que la réussite visuelle attendue soit complète, il convient de ne pas prévoir d'emplacements de parking sur le nouveau tablier, côté amont. Que donnera en effet, comme perspective urbaine, la présence de voitures ainsi positionnées « en l'air » sur un ouvrage d'art par ailleurs minimaliste ? Il y a bel et bien ici contradiction esthétique.

Par ailleurs, l'ampleur de l'élargissement de l'Escaut envisagé au droit du pont à Pont paraît démesurée par rapport aux nécessités techniques liées au passage des bateaux de la classe Va.

Pasquier Grenier renvoie aux arguments judicieux avancés par des architectes locaux, dont la presse a pu faire un écho substantiel (L'Avenir / Courrier de l'Escaut du 5 nov. 2015). Nous en résumons ici la teneur : la demande de permis concerne des travaux d'élargissement nécessaires au passage de bateaux de la classe Va. Or, à bien examiner ce dossier, ces aménagements sont en fait prévus pour la classe Vb. En soi, cela peut paraître mineur, sauf que l'élargissement ainsi induit de la passe navigable au niveau du quai Saint Brice a des répercussions fâcheuses sur la viabilité de celui-ci (il ne subsistera que 5,80 m entre les façades et la berge !).

Sans entrer dans le débat des rayons de courbure nécessaire ou souhaitable selon la position que l'on adopte (maître d'ouvrage versus usagers de la ville), Pasquier Grenier – dont la mission est, depuis quarante ans, de veiller à la préservation et à la valorisation du tissu urbain historique de Tournai – s'estime fondé à faire constater



Pasquier Grenier a.s.b.l.  
www.fpg.be

que, sur ce point précis, c'est la logique de l'optimisation du trafic fluvial qui l'a emporté sur celle de la « pratique confortable » de la ville. C'est bien sûr regrettable.

L'association demande donc aux autorités communales, comptables de cet aspect des choses, de bien vouloir s'efforcer de trouver en l'affaire le juste milieu – soit une configuration strictement nécessaire au passage de la classe Va – qui devrait contenter tous les usagers de la ville, tant ceux qui n'y font que passer en transit sur le fleuve que ceux qui la pratiquent au quotidien d'une rive à l'autre.

## 2° Les traversées piétonnes et mode doux

Ce point constitue le principal sujet de désaccord quant au projet soumis à enquête publique.

Tout le monde en convient, les deux passerelles situées dans l'intra-muros sont d'une qualité esthétique douteuse et confinent à l'indigence. Elles sont en outre d'un accès impossible à la mobilité réduite et constituent une véritable barrière à toute mobilité douce. Pasquier Grenier déplore donc que le retraitement de ces ouvrages d'art n'ait pas été repris au titre de compensation dans le projet.

Tournai, qui devra souffrir pour le (seul) profit d'une navigation plus aisée dans la traversée de l'Escaut, méritait pourtant bien que l'on se soit attaqué parallèlement à améliorer ces autres traversées que constituent les passerelles. L'Escaut, en effet, n'est pas qu'un « axe structurant », comme on se plaît à le décrire trop souvent : c'est aussi un obstacle déstructurant pour la vie urbaine.

A cet égard, combien d'années les quartiers Saint-Piat et Saint-Jean, actuellement en pleine revitalisation, devront-ils encore attendre pour voir renouvelé le maigre lien qui les unit ? N'est-ce pas là une réelle occasion manquée de permettre aux nouvelles « énergies urbaines » en cours d'installation (Technicité, Faculté Saint-Luc) de se mettre en connexion et de se diffuser largement de part et d'autre de l'Escaut ?

Par ailleurs, au niveau des ponts Delwart et Delvallée, le travail sur l'amélioration des traversées piétonnes et modes doux est soit inexistant (pont Delvallée) soit insuffisant (pont Delwart).

Pasquier Grenier condamne donc la logique qui a prévalu dans ce dossier, à savoir l'optimisation de la traversée fluviale sans la contrepartie réellement stratégique qu'aurait dû constituer l'optimisation des traversées piétonnes et modes doux.

L'association demande donc aux autorités communales, comptables de cet aspect des choses, de bien vouloir s'efforcer de remédier à ce constat amer.

## 3° Les aspects patrimoniaux

- Pasquier Grenier regrette, dans le projet soumis à enquête, l'absence totale de mise en valeur du bolwerk (ou boulevard d'artillerie) situé dans le jardin de la Reine, dont l'intérêt historique n'est pourtant pas à démontrer et qui est d'ailleurs bien connu des services de l'administration du Patrimoine.



Pasquier Grenier a.s.b.l.  
www.fpg.be

Voilà un élément de plus du patrimoine militaire de Tournai qui méritait pourtant de « réapparaître » pour enrichir l'offre touristique en la matière.

- Les aménagements de quais envisagés devront s'accompagner d'une campagne de fouilles systématique dès lors que le chantier se situe dans un espace occupé depuis les origines de la cité et peu ou pas fouillé à ce jour (donc d'un très riche potentiel archéologique). Sachant que les services concernés de la Région wallonne travaillent déjà « à flux tendu » en cette matière et vu l'ampleur du chantier, il conviendra que les autorités compétentes dégagent des moyens suffisants pour que le suivi réponde à l'enjeu.
- Rappelant que le parcours des nouveaux quais pourrait être jalonné de panneaux didactiques retraçant l'histoire des lieux (exemples : première gare de Tournai ; Gabrielle Petit ; anciens moulins ; Louis XIV et la canalisation de l'Escaut ; maisons Louis XIV ; Félicité Vifquin ; tour d'Arras et porte de l'Arche ; etc.), Pasquier Grenier attire aussi l'attention des autorités compétentes sur le principe du pourcentage artistique, appliqué auparavant pour ces mêmes espaces publics. C'est en effet lui qui a permis notamment l'installation, en 1950, de la Naïade de Georges Grard sur la rampe du pont à Pont, une œuvre en passe d'être classée « trésor » de la Fédération Wallonie - Bruxelles. Le patrimoine de demain se prépare donc aujourd'hui.
- Enfin, c'est avec circonspection que Pasquier Grenier constate que des zones de parkings sur les nouveaux quais seront traitées en béton imprimé imitant les pavés. Il ne faudrait pas que cette solution de facilité, justifiée en certains endroits bien particuliers, tel le pont à Pont, ne devienne par ailleurs une norme susceptible de se répandre dans tout l'intra-muros (l'association renvoie à cet égard au prescrit de l'article 398 du Cwatup).

Pour conclure, Pasquier Grenier estime que les compensations obtenues dans ce dossier en contrepartie des atteintes portées au pont des Trous et au quai Saint-Brice paraissent dilapidées en interventions de pure « cosmétique urbaine », en lieu et place d'avoir saisi de réelles opportunités d'intervenir sur l'amélioration de la vie quotidienne en ville (nouvelles passerelles) et la mise en évidence du patrimoine historique (valorisation du bolwerk du jardin de la Reine).

Convaincus de l'attention que vous accorderez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, l'expression de nos sentiments distingués.

Benjamin BROTCORNE  
Président